

Le 15 septembre 2026

De la part de :

M. Pascal VRIGNAT

Porte-parole du collectif : Indre Energies
Responsables

21 associations et collectifs du département de
l'Indre

49 bd de Bryas

36000 CHATEAUROUX

A l'attention des Commissaires enquêteurs :

Président : M. Benoist DELAGE, Conseiller de
chambre régionale des comptes en retraite ;

Membres : M. René SOUDÉ, Retraité de la fonction
publique ; M. Michel FOISEL, Cadre fonctionnaire à la
retraite.

Copie :

Président du Conseil départemental de l'Indre

M. Marc FLEURET

Place de la Victoire et des Alliés

CS20639 36020 CHATEAUROUX

Président de la CDC Brenne Val de Creuse

M. Claude MERIOT

5 rue de l'Eglise

36300 RUFFEC

Président de la CDC Cœur de Brenne

M. Sébastien LALANGE

1 rue du Prieuré

36290 SAINT-MICHEL-EN-BRENNE

Président de la CDC MOVA

M. Philippe GOURLAY

2, place Saint-Christophe

36370 LIGNAC

Président du PNR de la BRENNE

Président du syndicat mixte du PNR de la BRENNE

M. Patrice BOIRON

Maison du Parc

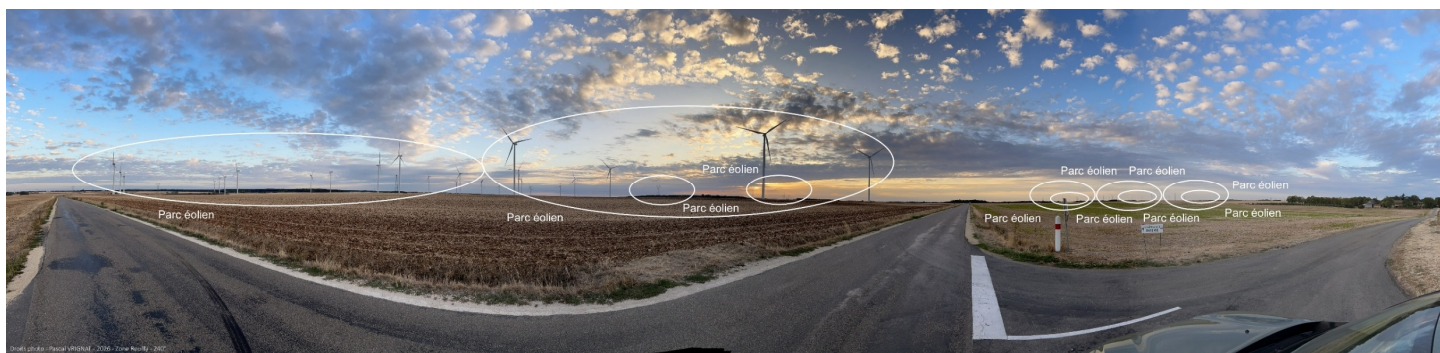
Le Bouchet

36300 ROSNAY

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN
SUR LES COMMUNES DE MERIGNY, SAINT-AIGNY et CONCREMIERS, PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ PAYS BLANCOIS PARC ÉOLIEN

L'éolien dans l'Indre : bienvenue en « Absurdistan »



240° en 1^{er} plan et en profondeur de la soumission départementale concernant les choix ENRs

Notre département est-il sacrifié au pouvoir de l'argent, par une Doxa sans arguments sérieux et des politiques qui ont cédé aux lobbies ?

Le film

Collectif
Indre Energies Responsables

© Indre Energies Responsables

**La Grande Consultation
Citoyenne du Collectif
Indre Energies Responsables
GESTION des ENR
dans l'Indre.
Répondez !**

47000 vues de la vidéo depuis quelques mois

En présence d'experts, la conférence-débat du 16 décembre 2023 à Déols avait montré à nos élus, et à plus de 400 personnes invitées, que notre département était particulièrement malmené par des choix de productions d'énergie électrique adossées à des ENRs (Energies Renouvelables). Malgré de très nombreuses alertes officielles, relayées et argumentées depuis plus de quinze ans par différentes associations du département, la prolifération des parcs éoliens et photovoltaïques est en marche dans l'Indre. Tel un bateau ivre, sans pilote, les parcs fleurissent un peu partout, avec des effets de saturations insupportables.

Le collectif « Indre Energies Responsables » tire la sonnette d'alarme et entend dénoncer des choix absurdes réalisés depuis 15 ans dans le département de l'Indre concernant certains choix ENRs.

Absurde : Le département de l'Indre est monté sur la deuxième marche du podium des départements les mieux dotés de la région Centre Val de Loire en matière d'énergie issue de l'éolien. La belle affaire !

Au 1^{er} janvier 2025, 139 éoliennes dans l'Indre sont recensées par la Dreal comme étant opérationnelles. A cela, il faut ajouter des projets en cours : 59 projets autorisés mais non encore raccordés et 82 dossiers en cours d'instruction. **Potentiellement le nombre d'éoliennes va donc doubler dans les dix années à venir.** Pourquoi cette invasion ?

Absurde : A quoi servent les enquêtes publiques, majoritairement défavorables aux projets éoliens, si les arrêtés de refus du préfet qui en découlent sont, pour la majorité, annulés par la Cour Administrative d'Appel ? Les juges ont pris la main et décident de la politique énergétique du pays.

Au mois de juillet 2023, M. le préfet BREDIN (Indre) donnait un avis défavorable pour le projet éolien de Buzançais, aux portes du PNR de la Brenne. Très argumentée, cette décision démontrait que le département de l'Indre était un contributeur excédentaire en la matière et qu'il fallait arrêter. Depuis plusieurs années, **toutes les enquêtes publiques dans l'Indre montrent que 93 % des citoyens rejettent les projets.** En effet les riverains des communes qui portent les projets ont bien compris qu'ils subiraient à plusieurs kilomètres des nuisances majeures ! **A quoi servent les consultations citoyennes (enquête publique), si la majorité n'est pas respectée ? Est-il normal que les décisions soient prises par les tribunaux, au mépris de l'avis des citoyens ?**

Absurde : L'impact de l'activité humaine sur la biodiversité est reconnu par tous les experts et annonce une catastrophe : celle de la disparition du « vivant ». L'activité humaine dans notre département n'échappe pas à ce constat : déforestation, bétonnisation, détournement des terres arables.

Les arbres, les forêts, les haies, ... sont des réserves de biodiversité, des capteurs de CO₂, ...bref ils sont des trésors dont rien ne justifie leur destruction dans le contexte climatique actuel de réchauffement de la planète. Notre été 2026 démontre certains effets implacables dans la relation cause/conséquence.

Et pourtant, 8 mats sont en cours de construction autour de Brion et la Champenoise (**Parc éolien de la Gondonnerie**). Des nouvelles éoliennes au bord de l'A20, proche de VATAN. Si l'éolien fascine par sa capacité à transformer la force du vent en électricité, on estime qu'il faut environ 450 tonnes de béton pour chaque éolienne et 49 tonnes d'acier. Absurde, voire criminel de bétonner nos sols fertiles à l'heure où il est question de souveraineté alimentaire et de protection de la biodiversité. C'est bien dans ce contexte la société Eolise revient à la charge !

Les compagnies de recyclages ne savent toujours pas recycler les pales ! Eolise est-elle capable de démontrer complètement l'impact carbone global du démantèlement du dit projet dans son cycle de vie ?

Concernant ledit projet « PARC ÉOLIEN SUR LES COMMUNES DE MERIGNY, SAINT-AIGNY et CONCREMIERS, PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ PAYS BLANCOIS PARC ÉOLIEN » comment éolise démontre avec des attestations factuelles l'efficacité du cycle de vie du possible parc éolien ?

Absurde : « *La nature est une œuvre d'art, mais Dieu est le seul artiste qui existe, et l'homme n'est qu'un arrangeur de mauvais goût* ». (George Sand). Il y a de quoi se demander si le Berry de 2026 est toujours une œuvre d'art ?

Les arbres, les forêts, les haies,... Sont des trésors qui constituent une harmonie paysagère façonnant le caractère de notre territoire. Ils appartiennent à l'histoire d'une région, ils s'inscrivent sur le temps long, ils sont la mémoire d'un peuple.

Notre planète n'est pas à vendre. En détruisant la nature, nous mourons à nous même. Alors, n'est-il pas absurde d'honorer George Sand, figure emblématique du Berry, sans respecter son héritage scientifique et écologique ?

[...] je n'ai pas besoin d'être certaine du salut de la planète et de ses habitants pour croire à la nécessité du bien et du beau : si la planète sort de cette loi, elle périra ; si les habitants s'y refusent, ils seront détruits », écrit George Sand à son ami Flaubert le 12 janvier 1876.

N'y a-t-il pas une contradiction entre le souhait de faire entrer au Panthéon George Sand, qui a tant célébré la nature et les paysages du Berry, et le fait de tolérer, voire de favoriser, le massacre de ces mêmes paysages ?

Absurde : L'attractivité de l'Indre est un sujet majeur à l'heure où le solde démographique du département est négatif.

Est-il adroit, alors que le département de l'Indre dépense des sommes considérables pour promouvoir son attractivité, de tolérer ce déferlement éolien, véritable repoussoir pour les touristes et les nouveaux habitants ? Est-il tolérable, alors que l'Europe, l'Etat, la Région et notre département ont dépensé 5.726.000€ pour aménager une voie verte entre Chavin et Montgivray, d'imaginer qu'un parc éolien puisse être érigé à quelques centaines de mètres de cette voie et du Viaduc de Cluis, récemment inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, qu'emprunte le chemin de Compostelle ?

Est-il admissible qu'une association départementale de protection de la nature et de l'environnement soit complice des promoteurs éoliens, au point de préférer compter les cadavres d'oiseaux et de chauve-souris sous leurs éoliennes assassines, plutôt que de s'opposer à leur installation, et de refuser d'aider les associations qui tentent de faire face au déploiement de ces usines de mort ?

A quoi servent les PNR, celui de la Brenne ou celui, en projet, dans le Sud-Berry, s'ils ne constituent pas des remparts contre le saccage de nos paysages et de la biodiversité ?

Comment Eolise justifie-t-elle autant de contradictions avec ce qu'elle prétend prouver pour notre bien commun ?

CONTRADICTION PROFONDE ENTRE UN PROJET ET LA PRESERVATION D'UN TERRITOIRE

La nouvelle Charte du PNR* contient une orientation extrêmement claire concernant l'éolien industriel

Le développement de l'éolien industriel à l'intérieur du périmètre officiel du Parc naturel régional de la Brenne est « **considéré comme incompatible avec les objectifs de préservation des paysages identitaires de la Brenne** ».

** décret n° 2026-430 du 1er juin 2026, publié au Journal officiel du 3 juin 2026, renouvelle le classement du PNR pour quinze ans..*



source base : <https://www.lanouvellerepublique.fr/indre/commune/roissy/laurent-karache-candidat-a-la-presidence-du-parc-naturel-regionel-de-brenne>

Patrice BOIRON (Maire de Neuillay-les-Bois) en charge de la Commission « Nature et Environnement du PNR de la Brenne et Président Natura 2000-Brenne » apporte des éclaircissements à la suite de l'article publié dans la NR du mercredi 17 mai 2023.

- M. BOIRON, merci pour avoir accepté cette interview. Pouvez-vous présenter rapidement quelle est la mission de la Commission Nature et Environnement du PNR de la Brenne ?

Elle est composée d'élus du PNR. C'est une force de proposition pour la mise en place d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité sur le territoire du PNR, en adéquation avec les objectifs de zone Natura 2000 et RAMSAR.

- Lors de la parution de cet article, avez-vous été surpris que M. Laurent LAROCHE (Président du PNR de la Brenne) n'ait pas été interviewé au préalable afin qu'il puisse donner son avis ?

NON pas du tout, car les éléments présentés dans cet article remontent au 9 mars 2023. J'avais la responsabilité avec Mme Frédérique VRIGNAT (Maire de Chalais) d'animer la réunion thématique sur l'éolien dans le cadre de la révision de la charte du PNR et Laurent LAROCHE n'était pas présent lors de cette réunion.

- Vous êtes signataire au même titre que Laurent LAROCHE de la charte « GARDER LE VIVANT ». Que représente cette charte pour vous ?

Au même titre de celle du PNR, une charte est un engagement fort. Je ne regrette nullement cette prise de position à l'encontre de l'éolien sur notre territoire Brennou.

- Le PNR de la Brenne, zone RAMSAR est mondialement connue et reconnue comme un territoire extrêmement riche que nous devons toutes et tous absolument protéger. C'est un véritable enjeu en matière de préservation internationale de la biodiversité. Aujourd'hui, ce territoire est attaqué de toutes parts avec des projets éoliens industriels. Quel est votre point de vue sur ce sujet ?

Le gouvernement est en phase d'accélération de son programme sur les énergies renouvelables dont l'éolien. Une cartographie vient d'être éditée sur plan régional sans concertation avec les collectivités locales mais également avec les territoires à fort enjeu patrimonial et environnement, tel est le cas du territoire de la Brenne. Je trouve cela regrettable. Si nous voulons être cohérents vis-à-vis des orientations assignées au Parc de la Brenne : développement du tourisme – préservation de nos paysages et de notre patrimoine bâti et bien sûr de la biodiversité, nous ne pouvons accepter des projets éoliens industriels.

- Le Conseil Syndical va vivre une prochaine étape très importante afin de pouvoir apporter une contribution particulièrement significative à la réécriture de la charte du PNR de la Brenne. Pouvez-vous nous donner quelques informations sur ce sujet ?

Dans le cadre de la révision de la charte, nous nous devons d'avoir une position claire et précise sur le point exposé précédemment. Je ne peux vous dire sous quelle forme, mais il va de soit que les choses doivent être formalisées par écrit dans cette nouvelle charte.

- Le PNR de la Brenne est une entité unique et indivisible. Cette situation contribue à son rayonnement. Quelle est votre plus grande crainte pour les prochains mois ?

Je suis d'un tempérament optimiste et consensuel. Je souhaite que l'ensemble des élus décisionnaires prennent fortement conscience des enjeux de notre territoire. Nous avons la responsabilité de construire le parc de la Brenne de demain... Alors n'ayons pas un simple raisonnement personnel et local. Il ne faut pas voir uniquement les retombées financières à court terme.

Pascal VRIGNAT
Porte Parole



Absurde : A l'heure des décisions majeurs sur la PPE3 (plan pluriannuel de l'Energie), ce sont 300 milliards qui vont être investis avec une priorité donnée aux ENRs. Qui paiera ? Le contribuable encore une fois qui verra sa facture d'électricité doubler dans les 10 ans à venir.

Concernant le sujet budgétaire, quelle est la garantie factuelle et bancaire qu'Eolise met en avant dans son dossier pour assumer ledit projet ? Ses fonds propres sont-ils capables d'assumer ledit projet. Quel est le montant des subventions allouées à Eolise ?

Est-il opportun, alors que l'Etat est ruiné et qu'il est démontré, depuis longtemps déjà, que les éoliennes sont inutiles et ne profitent qu'aux promoteurs qui s'engraissent aux frais des Français, de continuer à subventionner cette gabegie ?

Il serait grand-temps que les quelques maires qui persistent, pour de mauvaises raisons budgétaires, à autoriser des projets éoliens sur leur commune, comprennent à quel point ils vont à l'encontre des intérêts et du bien-être de leurs administrés.

Absurde : la DREAL, au lieu de veiller à ne pas saturer davantage des zones déjà fortement impactées par des parcs éoliens, renforce les projets sur ces mêmes zones ; les habitants de la Champagne berrichonne sont les victimes de cette politique. Les mâts de mesures poussent comme des champignons dans le département de l'Indre depuis quelques mois (trois proches de VATAN, un proche de REUILLY, un proche de SAINT GAULTIER, un proche de MARON...) ! Aucun territoire n'est épargné localement et dans les effets totalement nocifs de covisibilité.

Alors que le projet éolien de Luçay le Libre a été définitivement refusé par le Conseil d'Etat en 2024, un nouveau projet est en cours d'instruction, au même endroit, avec l'accord de la Dreal, alors que de nombreuses éoliennes ont été érigées entre-temps aux alentours et que la saturation est pire qu'à l'époque.

Trop c'est trop, l'humiliation doit maintenant et définitivement s'arrêter dans le Berry.

Tenant compte de ces différents points détaillés dans cette déposition, compte tenu de nos expertises scientifiques et juridiques connues et reconnues, je donne un avis totalement défavorable au dit projet.

Recevez Monsieur, mes sincères salutations.

Pascal VRIGNAT
Porte-parole du collectif Indre Energies Responsables

